Image not found or type unknown

Divorce Français-Australienne par consentement mutuel

Par **crusty25**, le **04/02/2015** à **17:33**

Bonjour,

Je souhaite divorcer de mon épouse australienne qui est retournée dans son pays natal il y a un an. Nous n'avons pas d'enfants, pas de biens, pas d'argent en commun.
Nous souhaitons donc procéder à un divorce par consentement mutuel.
J'ai quelques questions sur cette procédure :

- Combien de temps faut-il compter avant que le divorce soit prononcé ?
- La présence des 2 parties est-elle obligatoire devant le juge ou pouvons-nous procéder par procuration ?
- Auriez-vous svp des avocats à me conseiller sur la région parisienne ou Franche-Comté ?
- Quel est l'ordre de prix pour cette démarche ?

Merci infiniment pour votre aide.

Cdt,

A.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés